



Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le 21/09/2022

ID : 033-200079929-20220921-27-2022-DE



# Rapport sur le Prix et la Qualité Service public EAU POTABLE



## EXERCICE 2021



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'EXERCICE présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	2
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	2
1.2.	Mode de gestion du service .....	2
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1) .....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes.....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	6
1.6.	Eaux traitées .....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 .....	6
1.6.2.	Production.....	7
1.6.5.	Achats d'eaux traitées.....	10
1.6.6.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	10
1.6.7.	Autres volumes .....	11
1.6.8.	Volume consommé autorisé.....	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	12
2.1.	Modalités de tarification .....	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance.....	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	20
3.3.5.	Indice d'avancement de la sectorisation .....	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	21
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Branchements .....	22
4.2.	Montants financiers .....	22
4.3.	État de la dette du service.....	22
4.4.	Amortissements .....	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	25

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  **INTERCOMMUNAL**

- **NOM DE LA COLLECTIVITE : SIEA DES 2 RIVES**
- **Nom de l'entité de gestion : EAU POTABLE**
- **Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE TYPE SYNDICAT MIXTE FERME**
- **COMPETENCES LIEES AU SERVICE :**

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **TERRITOIRE DESSERVI (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BEGUEY, CADILLAC, CARDAN, CERONS, ESCOUSSANS, LAROQUE, PODENSAC, PORTE-DE-BENAUZE, RIONS, SAINT-PIERRE-DE-BAT, VIRELADE**
- **Existence d'une CCSPL**  Non
- **Existence d'un schéma de distribution**  Oui, date d'approbation\* :  Non  
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* : **04/04/2019**
- **Existence d'un schéma directeur**  Oui, date d'approbation\* : (CADILLAC 26/09/2016, CERONS 20/12/2007, PODENSAC VIRELADE 26/09/2016, RIONS)

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  **Concession par Délégation de Service Public**

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **AGUR**
- Date de début de contrat : **01/05/2019**
- Date de fin de contrat initial : **30/04/2029**

\* Approbation en assemblée délibérante

**Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. Contrat) :**

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Entretien</b>	de la voirie, des clôtures, des espaces verts - arbustes et gazon, des portails, des purges, des toitures, couvertures, zingueries, nettoyage des cuves de réservoirs, peinture intérieure et extérieure (hors réservoirs sur tour), protection anti-corrosion et peinture (serrurerie, menuiserie, vitrerie.), réparation des éclats de béton, réparation des fissures et d'étanchéité
<b>Renouvellement</b>	des accessoires d'hydraulique, des branchements, des clôtures, des compteurs, des éclairages extérieurs des ouvrages, des équipements hydrauliques de pompage et de traitement, des équipements sanitaires, des installations électriques et informatiques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des portails, des vannes, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de désinfection ..., du mobilier
<b>Prestations particulières</b>	contrôles et tests des sécurités réglementaires, mise à niveau des bouches à clé, recherche de fuites, recherche et élimination de fuites

**La commune prend en charge :**

<b>Entretien</b>	peinture intérieure et extérieure des réservoirs sur tour
<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des canalisations > 6 ml, des captages, des plantations, des réseaux enterrés, des toitures, couvertures et zingueries, du génie civil
<b>Prestations particulières</b>	contrôle caméra des ouvrages de captage, déplacement du réseau, dessablage de forage, extensions du réseau, mise à niveau du matériel de télégestion, mise en conformité aux règles de sécurité, mise en conformité avec la réglementation existante / future, mise en place de comptages sur les bouches, bornes de lavage, nettoyage des crépines, drains de captage, réfection d'étanchéité, renforcement du réseau, traitement chimique des massifs filtrants

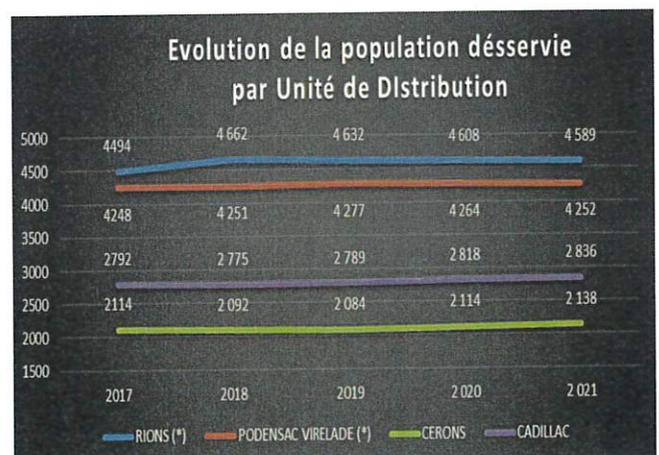
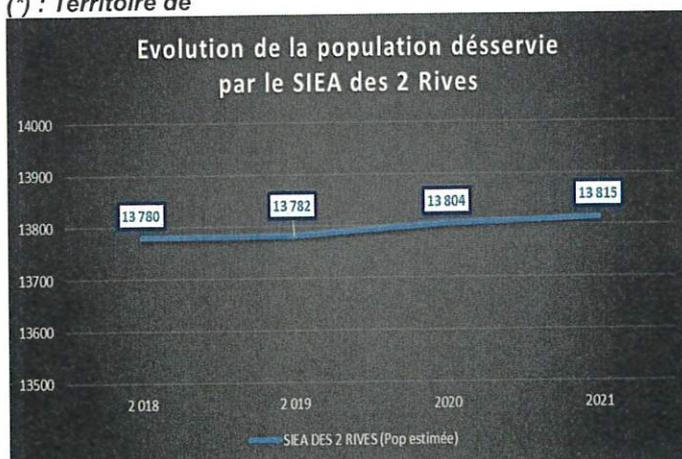
**1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 13 815 habitants au 31/12/2021 (13 804 au 31/12/2020).

	2017	2018	2019	2 020	2 021	VARIATION (%)
RIONS (*)	4494	4 662	4 632	4 608	4 589	-0,41%
PODENSAC VIRELADE (*)	4248	4 251	4 277	4 264	4 252	-0,28%
CERONS	2114	2 092	2 084	2 114	2 138	1,14%
CADILLAC	2792	2 775	2 789	2 818	2 836	0,64%
<b>SIEA DES 2 RIVES (Pop municipale)</b>	<b>13 648</b>	<b>13 780</b>	<b>13 782</b>	<b>13 804</b>	<b>13 815</b>	<b>0,08%</b>

(\*) : Territoire de



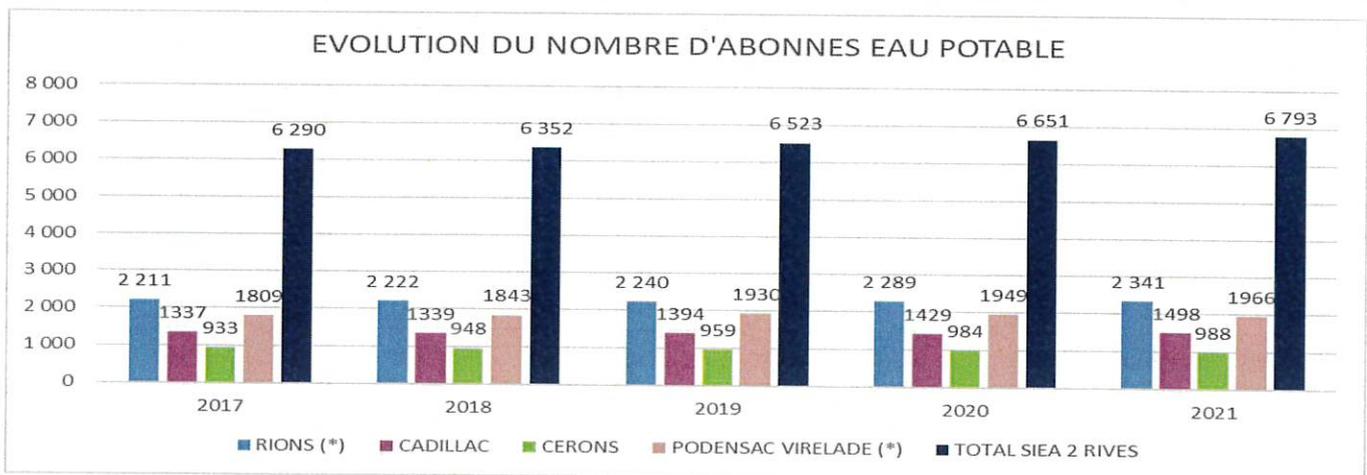
## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 6 793 abonnés au 31/12/2021 (6 651 au 31/12/2020).

COMMUNE :	2017	2018	2019	2020	2021	VARIATION (%)
RIONS (*)	2211	2222	2240	2289	2341	2,27%
CADILLAC	1337	1339	1394	1429	1498	4,83%
CERONS	933	948	959	984	988	0,41%
PODENSAC VIRELADE (*)	1809	1843	1930	1949	1966	0,87%
<b>TOTAL SIEA 2 RIVES</b>	<b>6 290</b>	<b>6 352</b>	<b>6 523</b>	<b>6 651</b>	<b>6 793</b>	<b>2,14%</b>



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

COMMUNE :	Nombre d'abonnés en 2020	Nombre d'abonnés en 2021	Dont gros consommateurs > 5000 m3/an	VARIATION (%)
BEGUEY	623	668		N
CARDAN	247	245		-0,81%
ESCOUSSANS	147	148		0,68%
LAROQUE	151	151		0,00%
PORTE-DE-BENAUZE	148	153		3,38%
RIONS	809	812		0,37%
SAINT-PIERRE-DE-BAT	164	164		0,00%
CADILLAC	1429	1498	3	4,83%
CERONS	984	988		0,41%
PODENSAC	1448	1457	2	0,62%
VIRELADE	501	509		1,60%
<b>TOTAL SIEA 2 RIVES</b>	<b>6 651</b>	<b>6 793</b>	<b>5</b>	<b>2,14%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 33,59 abonnés/km au 31/12/2021 (32,96 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,06 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,1 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle rapportée au nombre d'abonnés) est de 99,69 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020). (consommation moyenne par abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné domestique hors gros consommateurs est, quant à elle, de 88,93 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

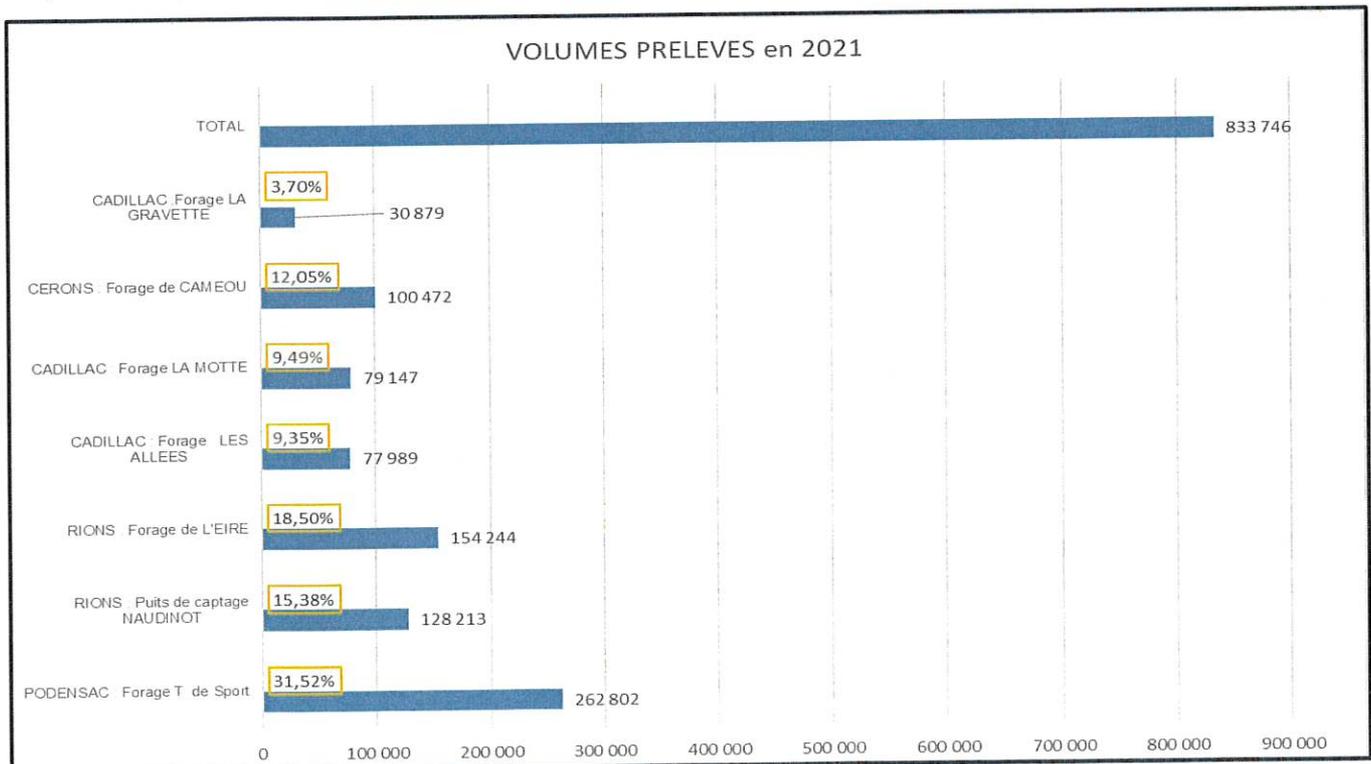


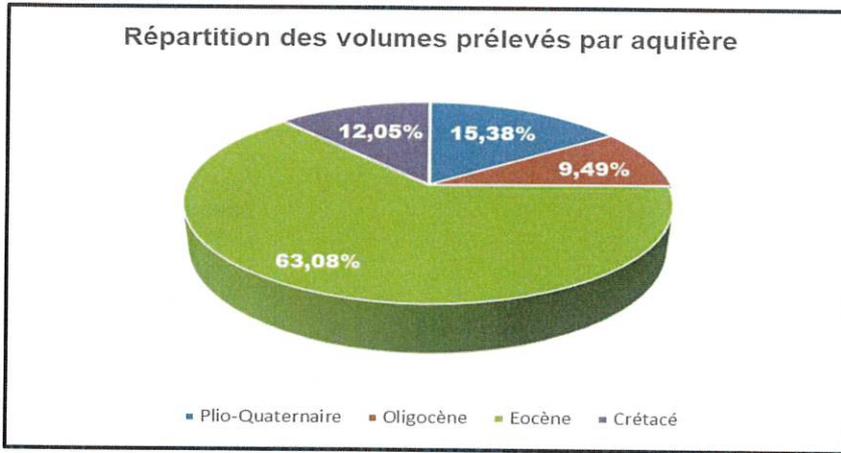
Le service public d'eau potable prélève 833 746 m<sup>3</sup> pour l'EXERCICE 2021 (845 762 pour l'EXERCICE 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé en 2020 (m <sup>3</sup> )	Volume prélevé en 2021 (m <sup>3</sup> )	Variation
PODENSAC : Forage Terrain de Sport	Eocène	120 m3/h	273 915	262 802	-4,06 %
RIONS : Puits de captage NAUDINOT	Plio quaternaire	100 m3/j	149 619	128 213	-14,31 %
RIONS : Forage de L'EIRE	Eocène	100 m3/j	139 052	154 244	10,93 %
CADILLAC : Forage LES ALLEES	Eocène moyen	80 m3/h	103 437	77 989	-24,60 %
CADILLAC : Forage LA MOTTE	Oligocène	50 m3/h	86 149	79 147	-8,13 %
CERONS : Forage de CAMEOU	Crétacé Centre	50 m3/h	93 590	100 472	7,35 %
CADILLAC : Forage LA GRAVETTE	Eocène inférieur	90 m3/h	0	30 879	-
<b>TOTAL</b>			<b>845 762</b>	<b>833 746</b>	<b>-1,42 %</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé est de 100%.





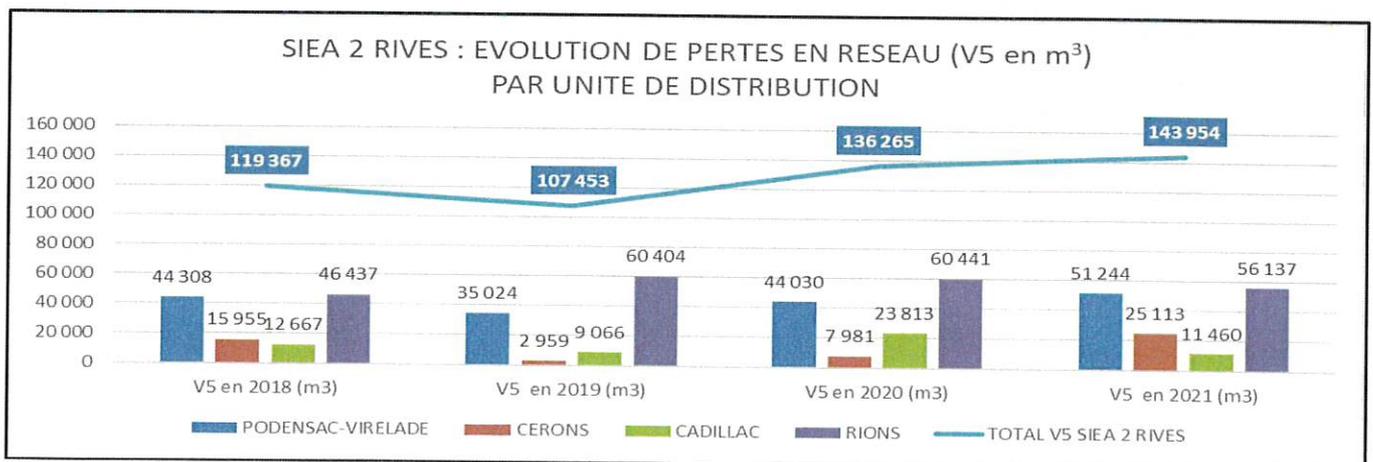
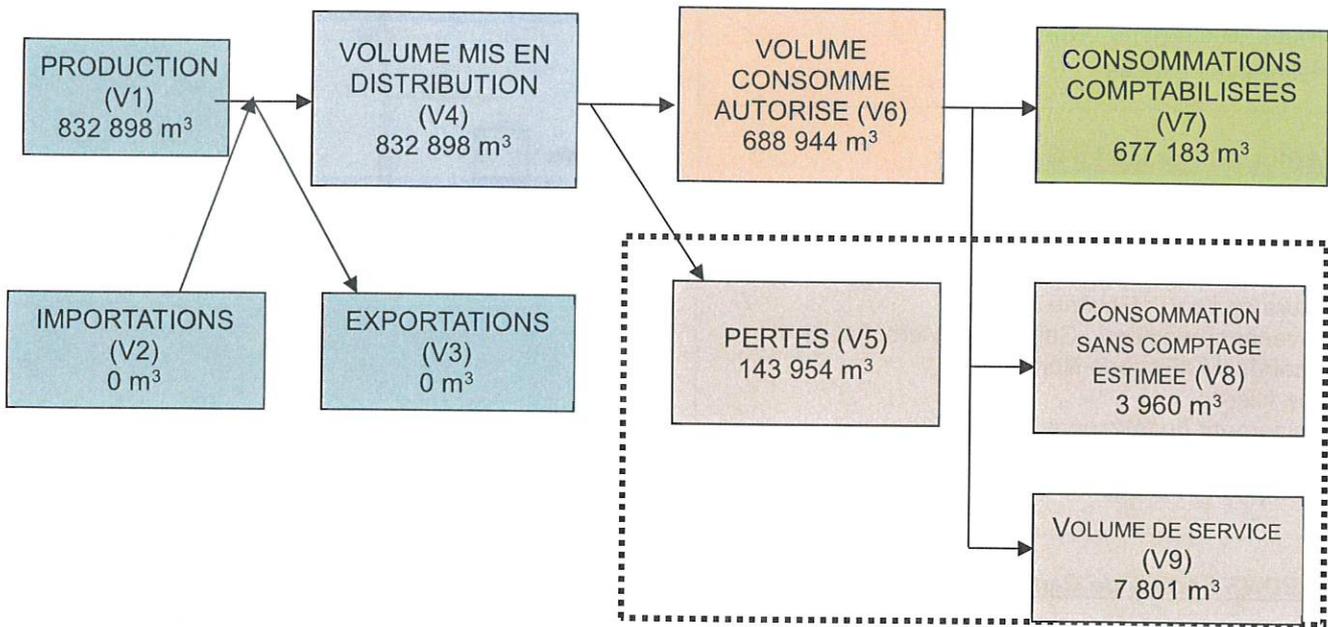
### 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Sans objet.

### 1.6. Eaux traitées

#### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



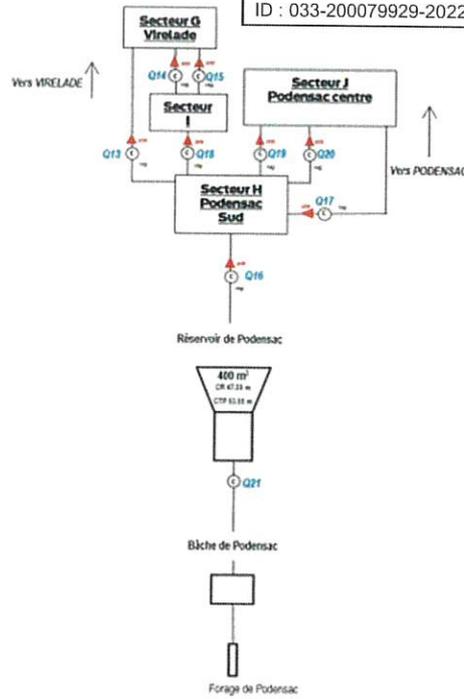
1.6.2. Production



<p><b><u>CADILLAC Forage des Allées :</u></b></p> <p>Date de mise en service : 1926          Capacité nominale : 80 m3/h – 200 000 m3/an          Nature de l'eau : Souterraine milieux fissurés (Karst)          Provenance de l'eau : Eocène          Type filière : Traitement désinfection          Equipement de télésurveillance : Oui          Groupe électrogène : Non          Description : Forage</p>	
<p><b><u>CADILLAC Forage Lamothe 2 :</u></b></p> <p>Date de mise en service : 2017          Capacité nominale : 50 m3/h – 800 m3/j – 136 000 m3/an          Nature de l'eau : Oligocène centre          Provenance de l'eau : Calcaire Entre Deux Mers BV de la Garonne          Type filière : Non          Equipement de télésurveillance : Oui          Groupe électrogène : Non          Description : Forage</p>	
<p><b><u>CADILLAC Forage La Gravette :</u></b></p> <p>Date de mise en service : 2021          Capacité nominale : 90 m3/h – 1 900 m3/j – 225 000 m3/an          Nature de l'eau : Eocène inférieur          Provenance de l'eau : Sables, graviers, galets et calcaires de l'Eocène Nord AG          Type filière :          Equipement de télésurveillance : Oui          Groupe électrogène : Oui          Description : Forage</p>	
<p><b><u>CERONS Forage de Cameou :</u></b></p> <p><i>Date de mise en service : 1974</i>  <i>Capacité nominale : 41,7 m3/h</i>  <i>Nature de l'eau : Souterraine</i>  <i>Provenance de l'eau : Forage</i>  <i>Type filière : Traitement physique simple et désinfection</i>  <i>Equipement de télésurveillance : Oui</i>  <i>Groupe électrogène : Non</i>  <i>Description : Forage déferrisation chloration javel</i></p>	

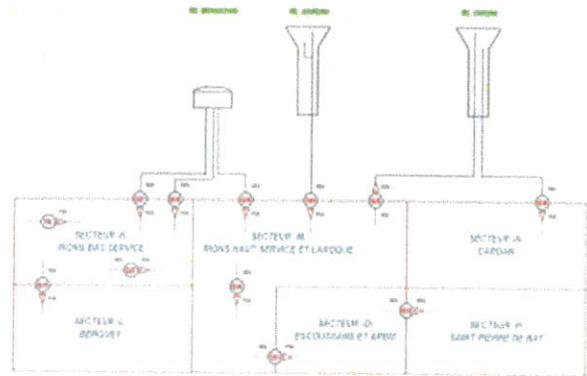
**PODENSAC Forage du Stade**

**Date de mise en service : 1968**  
**Capacité nominale : 100 m3/h**  
**Nature de l'eau : Souterraine milieux fissurés (Karst.)**  
**Provenance de l'eau : Eocène**  
**Type filière : Traitement physique simple et désinfection**  
**Équipement de télésurveillance : Oui**  
**Groupe électrogène : Non**  
**Description : Forage déferrisation chloration javel pack**



**RIONS Forage captage de Naudinot :**

**Date de mise en service : 1987**  
**Capacité nominale : 1 600 m3/j – 300 000 m3/an**  
**Provenance de l'eau : Plio Quaternaire**  
**Type filière : Traitement désinfection (chloration Javel)**  
**Équipement de télésurveillance : Oui**  
**Groupe électrogène : Non**



**RIONS Forage de L'Eire :**

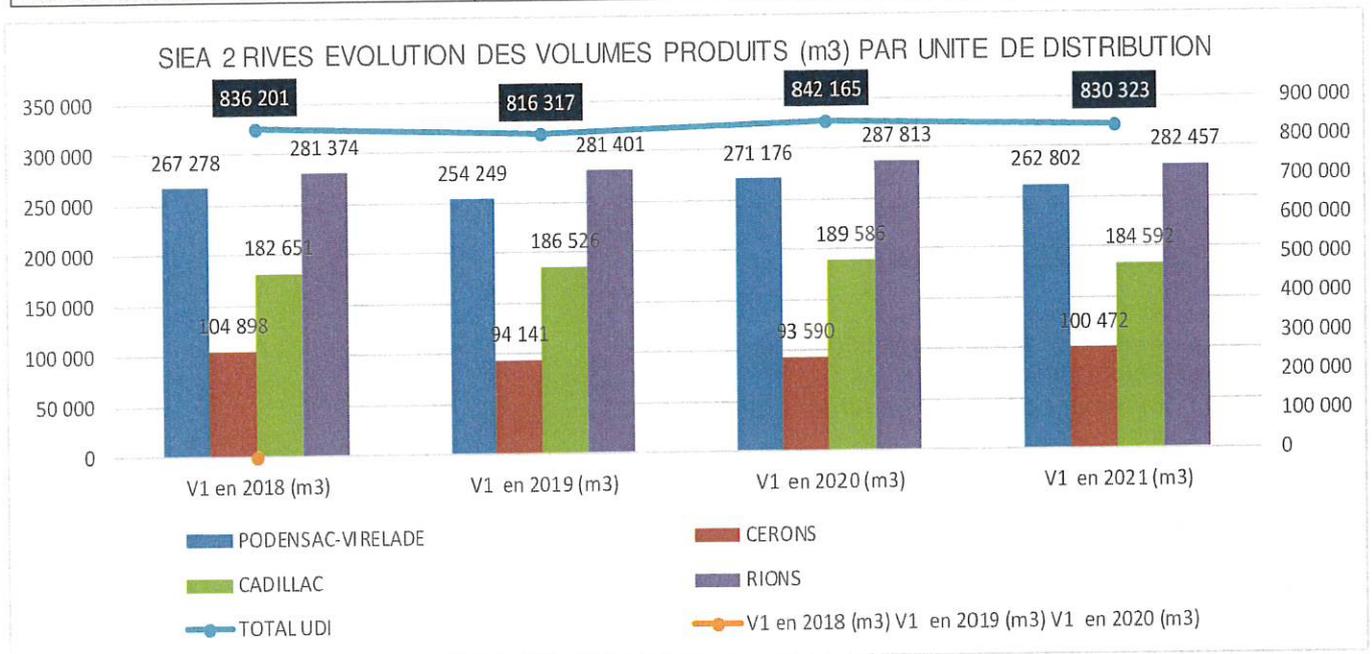
**Date de mise en service : 1992**  
**Capacité nominale : 1 600 m3/j – 250 000 m3/an**  
**Provenance de l'eau : Eocène**  
**Type filière : Déferrisation (filtration sur sable) + Traitement désinfection (chloration Javel)**  
**Équipement de télésurveillance : Oui**  
**Groupe électrogène : Non**

De plus, le service possède 3 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
CERONS Caméou	Déferrisation
PODENSAC Stade	Déferrisation
RIONS L'Eyre	Déferrisation

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes)

Ressource	Volume produit en 2020 (m <sup>3</sup> )	Volume produit en 2021 (m <sup>3</sup> )	Variation en %	Indice de protection de la ressource 2021
PODENSAC : Forage Terrain de Sport	271 176	262 802	-3,08%	80
RIONS : Puits de captage NAUDINOT	148 761	128 213	-13,81%	80
RIONS : Forage de L'EIRE	139 052	154 244	+10,92%	80
CADILLAC : Forage LES ALLEES	103 437	77 189	-25,4%	40
CADILLAC : Forage LA MOTTE 2	86 149	79 147	-8,21%	40
CERONS : Forage de CAMEOU	93 590	100 472	+7,35%	80
CADILLAC : Forage LA GRAVETTE	0	28 256	-	40
<b>TOTAL du volume produit (V1)</b>	<b>842 165</b>	<b>830 997</b>	<b>-1,32%</b>	<b>68</b>



### 1.6.3. Châteaux d'eau et réservoirs

Désignation	Volume m <sup>3</sup>	Côte trop plein ml	Côte sol ml	Côte radier ml	Télé surveillance
CADILLAC Réservoir de Cadillac Haut Service/Réservoir de Cadillac Haut Service	100	98,5	84,5	94,5	OUI
CADILLAC Réservoir de la Gravette/Réservoir de la Gravette 1	500	45	40,5	40,5	OUI
CADILLAC Réservoirs de la Gravette/Réservoir de la Gravette 2	500	45	40,5	40,5	OUI
CERONS Réservoir de Cérons	300	49	24	44	OUI
PODENSAC Réservoir de Podensac	400	54	13	18	OUI
RIONS Réservoir de Jourdan réservoir sur tour	450				OUI
RIONS Réservoir Mengeonne réservoir au sol	500				OUI
CARDAN Réservoir Le Vic réservoir sur tour	100				OUI

### 1.6.4. Bâches de reprise/surpresseurs

Désignation	Année	Débit m3/h	Télé surveillance	Groupe électrogène
CADILLAC Reprise réservoir de La Gravette	1994	10	OUI	NON
RIONS Versailles	1987	45 50 80	OUI	NON
RIONS Mengeonne	1989	64	OUI	NON
PORTE DE BENAUGE Domingue	1988	8	NON	NON
ESCOUSSANS Bastien	1988	9	NON	NON
SAINT PIERRE DE BAT Jouannet	1990	10 16	OUI	NON

Désignation	Volume m3	Télé surveillance
CADILLAC Station Les Allées/Bâche Les Allées	65	OUI
CERONS Station de Caméou Bâche de reprise	100	OUI
PODENSAC Station/Bâche	400	OUI
PORTE DE BENAUGE Domingue	25	OUI
ESCOUSSANS Bastien	25	OUI
SAINT PIERRE DE BAT Jouannet	6	OUI

### 1.6.5. Achats d'eaux traitées



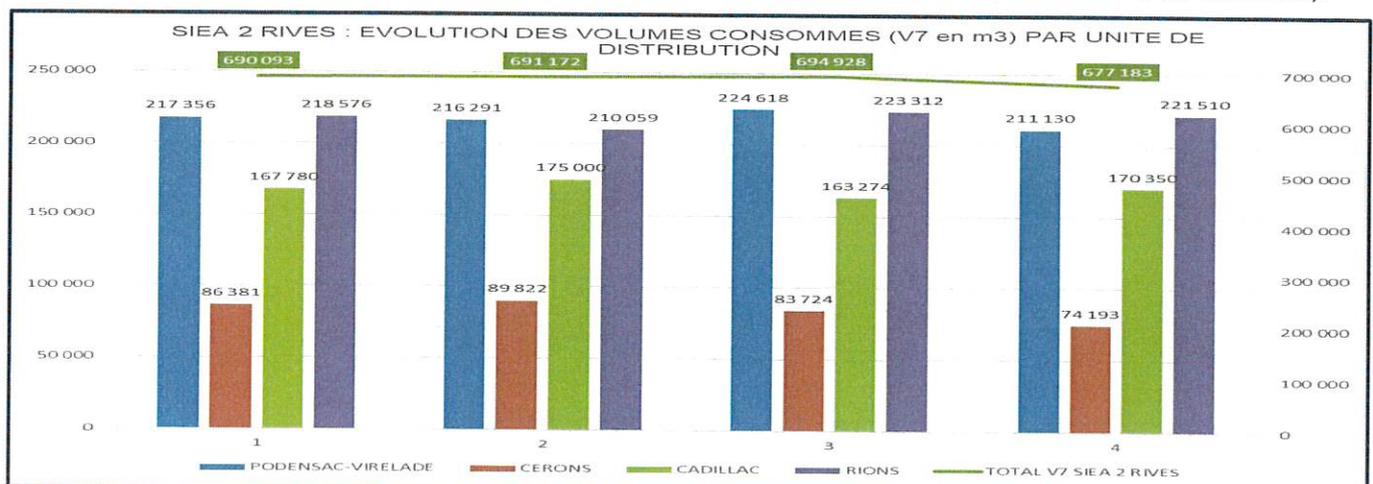
Sans objet.

### 1.6.6. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus en 2020 (m <sup>3</sup> )	Volumes vendus en 2021 (m <sup>3</sup> )	Variation :
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	694 928	677 183	-2,5%
Abonnés non domestiques	0	0	-
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>694 928</b>	<b>677 183</b>	<b>-2,5%</b>

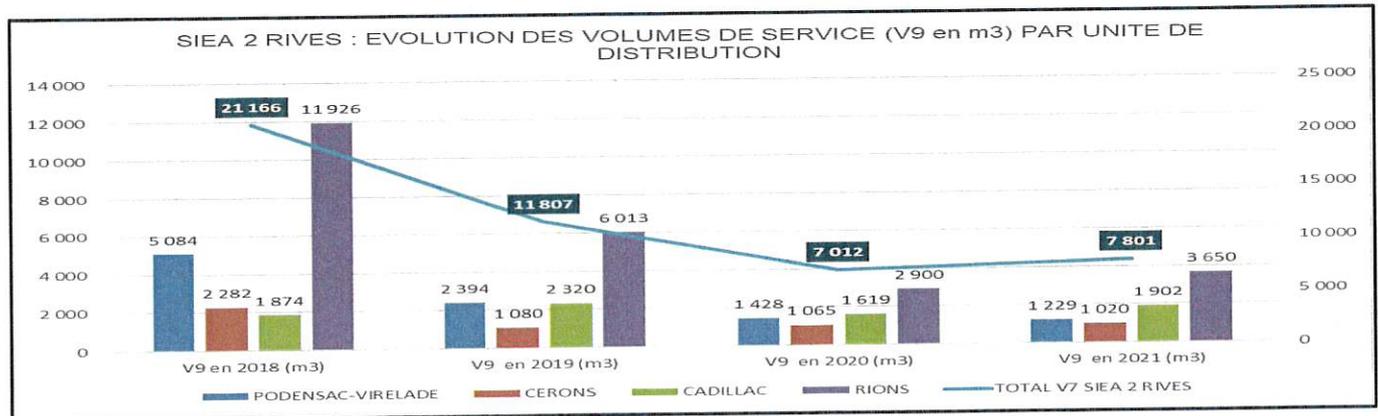
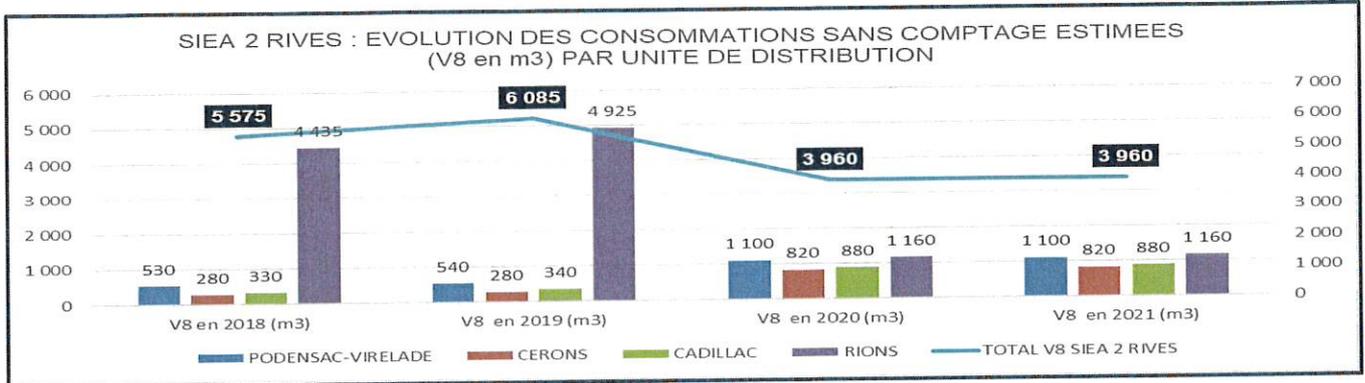
(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau (art. L213-10-3 du Code Env.).



1.6.7. Autres volumes



	EXERCICE 2020 (m3/an)	EXERCICE 2021 (m3/an)	Variation en %
VOLUME consommation sans comptage (V8)	3 960	3 960	0%
VOLUME de service (V9)	7 012	7 801	14,6%



1.6.8. Volume consommé autorisé



	EXERCICE 2020 (m3/an)	EXERCICE 2021 (m3/an)	Variation en %
VOLUME consommé autorisé (V6)	705 901	688 944	-2,4%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 202,27 kilomètres au 31/12/2021 (201,81 au 31/12/2020).

Matériaux	2017	2018	2019	2020	2021	%
Fonte	88 615	88 789	89 126	87 508	85 664	-2%
Plomb	150	75	75	77	0	-100%
PE	4 170	4 058	4 075	3 853	4 683	22%
PVC	99 286	99 885	101 543	102 656	103 513	1%
Acier	2 342	2 067	1 510	1 066	854	-20%
Inconnu	3 027	3 790	4 639	6 647	7 552	14%
<b>TOTAL (ml)</b>	<b>197 590</b>	<b>198 664</b>	<b>200 966</b>	<b>201 807</b>	<b>202 266</b>	<b>100%</b>

## 2. Tarification de l'eau et recettes

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Par ailleurs, des frais sont prévus pour les nouveaux abonnés et les départs :

Tarifs applicables (en €) :	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service	26,00	26,62
Frais d'accès au service avec déplacement	52,01	53,25
Ouverture/fermeture par compteur	41,60	42,60

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>PART DE LA COLLECTIVITE</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm	32 €	32 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,56 €/m <sup>3</sup>	0,56 €/m <sup>3</sup>
<b>PART DU DELEGATAIRE</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	22,88 €	23,43 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,4868 €/m <sup>3</sup>	0,4984 €/m <sup>3</sup>
<b>TAXES ET REDEVANCES</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0736 €/m <sup>3</sup>	0,063 €/m <sup>3</sup>
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est obligatoire pour les EPCI de plus de 3000 habitants en cas de délégation de service public.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 01/12/2021 effective à compter du 02/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation
<b>PART DE LA COLLECTIVITE</b>			
Part fixe annuelle	32,00	32,00	0%
Part proportionnelle	67,20	67,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup>	99,20	99,20	0%
<b>PART DU DELEGATAIRE</b>			
Part fixe annuelle	22,88	23,43	2,40%
Part proportionnelle	58,42	59,81	2,38%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup>	81,30	83,24	2,39%
<b>TAXES ET REDEVANCES</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,83	7,56	-14,38%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
TVA	12,59	12,63	0,29%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	61,02	60,74	-2,02%
<b>TOTAL</b>	<b>241,52</b>	<b>242,23</b>	<b>0,29%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,01</b>	<b>2,02</b>	<b>0,29%</b>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :  **annuelle**  
 La facturation est effectuée avec une fréquence :  **semestrielle**

Entre 2 périodes de relève, les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de **662 637 m<sup>3</sup>/an (698 725 m<sup>3</sup>/an en 2020)**.

En 2022, un ABONNE « TYPE 120m<sup>3</sup> » devra acquitter un montant de **243,18 € TTC**, soit **182,44 €** hors redevance et TVA.

La collectivité percevra un montant de **99,20 €** (32,00 € pour la part fixe et 67,20 € pour la part proportionnelle), ce qui représente **40,95 %** du montant TTC de la facture type 120 m<sup>3</sup>.

Ce montant « Collectivité » couvre notamment les annuités d'emprunt liées aux investissements (ouvrages de production, réseaux, ouvrages de stockage, ...).

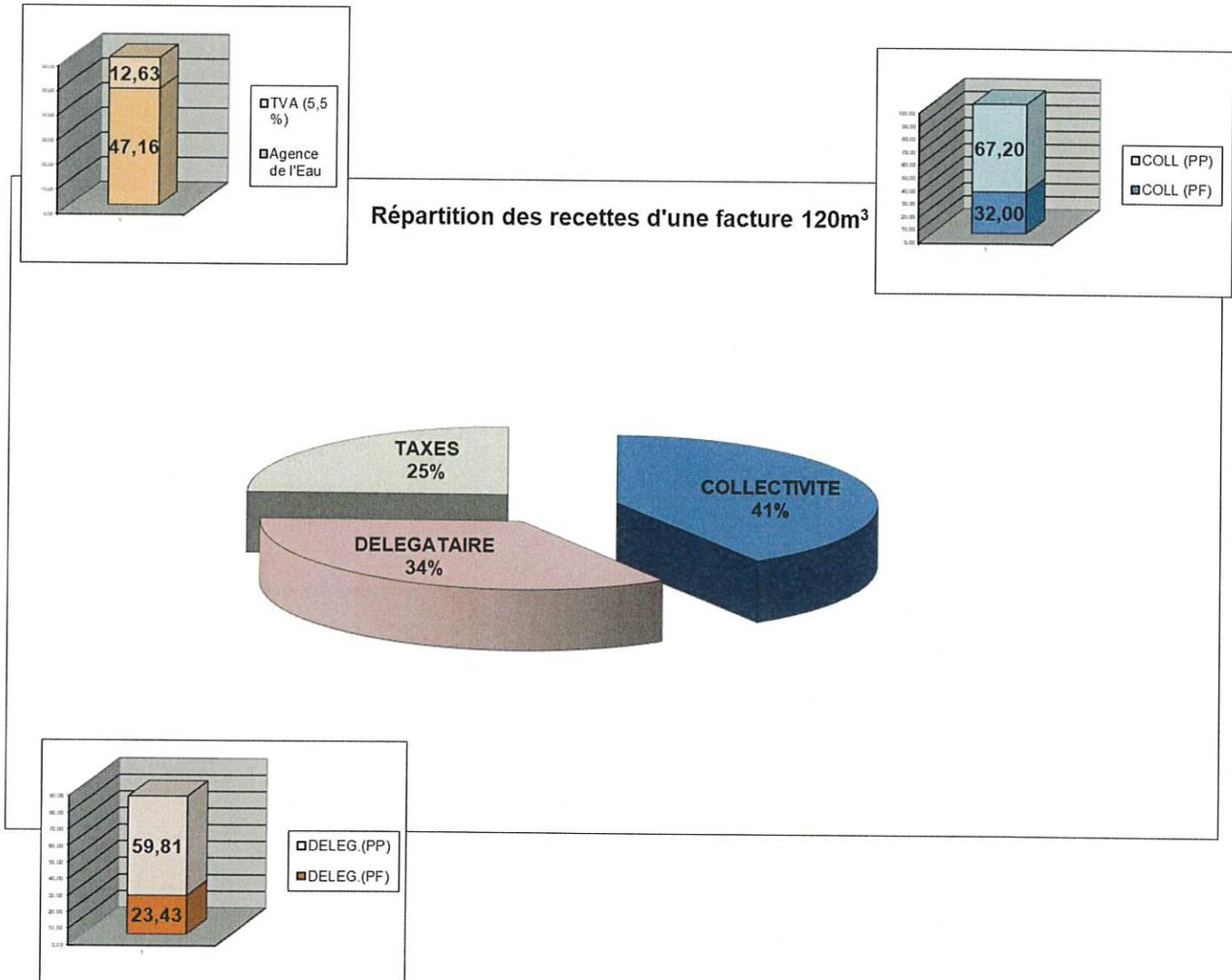
Le délégataire percevra un montant de **83,24 €** (23,43 € pour la part fixe et 59,81 € pour la part proportionnelle), ce qui représente **34,36 %** du montant TTC de la facture type 120 m<sup>3</sup>. Ce montant couvre les dépenses d'exploitation du service.

Les redevances (Agence de l'Eau d'un montant de 47,16€) et taxes (TVA à 5,5% d'un montant de 12,63€) représentent un montant de **59,79 €**, soit **24,68 %** du montant TTC de la facture type 120 m<sup>3</sup>.

L'évolution des tarifs entre 2021 et 2022 (cf tableau ci-dessus), résulte :

- du maintien du tarif 'Collectivité)
- de l'augmentation du tarif du délégataire (+2,4%),
- de la diminution de la redevance Agence de l'Eau 'Prélèvement' (- 14,38 %)
- et de l'augmentation proportionnelle du montant de la TVA (+0,29%).

Par voie de conséquence, l'abonné verra son tarif 2022 augmenter de 0,29 %.



**Respect de l'arrêté du 6 août 2007 :**

Les parts fixes « Collectivité + Délégataire », d'un montant de **55,43 €** (32,00 € pour la collectivité et 23,43 € pour le délégataire), représentent **30,38 %** du montant HT de la facture.

Cette proportion, inférieure à 40% (en considérant que le syndicat est à prédominance de communes rurales (56,24%)), respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part fixe de la facture d'eau par rapport à la part proportionnelle au volume d'eau consommé.

## 2.3.Recettes



### Recettes de la collectivité :

TYPE DE RECETTE (en €) :	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	Variation :
Recettes vente d'eau aux usagers	478 861,33	515 763,21	598 567	16,05%
<i>dont abonnements</i>		218 959,62	223 887	2,25%
<i>dont Part variable</i>		296 803,59	374 680,05	26,24%
<b>Total recettes de vente d'eau COLLECTIVITE (A)</b>	<b>478 861</b>	<b>515 763</b>	<b>598 567</b>	<b>16,05%</b>
Recettes liées aux travaux	0	0	0	-
Subvention exceptionnelle	0	12 507	7 758,63	-38,00%
Autres produits gestion courante	0	91 099	87 036,70	-4,4%
<b>Total autres recettes</b>	<b>0</b>	<b>122 348</b>	<b>94 795,33</b>	<b>-22,51%</b>
<b>TOTAL RECETTES COLLECTIVITE</b>	<b>478 861</b>	<b>638 112</b>	<b>693 362</b>	<b>+8,65%</b>

### Recettes de l'exploitant :

TYPE DE RECETTE (en €) :	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	Variation :
Recettes vente d'eau aux usagers	466 420	485 760	479 481	-1,29%
<i>dont abonnements</i>		150 558	156 783	4,13%
<i>dont Part variable</i>		335 202	322 698	-3,73%
<i>Régularisations des ventes d'eau</i>	5 854	0	0	
Redevance prélèvement	53 274	54 721	208 151	280,39%
Redevance pollution	208 377	223 161	45 871	-79,44%
<b>Total recettes de vente d'eau DELEGATAIRE (B)</b>	<b>733 925</b>	<b>763 641</b>	<b>733 503</b>	<b>-3,95%</b>
Recettes liées aux travaux (branchements)	40 695	20 637	79 125	283,41%
Autres produits et accessoires	17 003	18 462	15 124	-18,08%
<b>Total autres recettes</b>	<b>57 698</b>	<b>39 099</b>	<b>94 249</b>	<b>141,05%</b>
<b>TOTAL RECETTES DELEGATAIRE</b>	<b>791 623</b>	<b>802 740</b>	<b>827 752</b>	<b>3,12%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 1 332 070 € (1 279 405 € au 31/12/2020).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2020	Nombre de prélèvements non-conformes en 2020	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non-conformes en 2021
Microbiologie	58	0	56	0
Paramètres physico-chimiques	61	0	63	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité EXERCICE 2020	Taux de conformité EXERCICE 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	95,2 %

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ont été définies.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

**PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)**

VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 Non : 0	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 5 Non : 0	Oui	5
<b>TOTAL PARTIE A :</b>			<b>15</b>

**PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)**

qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)

VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	63,8 %	11
<b>TOTAL PARTIE B :</b>			<b>26</b>
<b>TOTAL PARTIES A + B :</b>			<b>45</b>

**PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX**

(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)

VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	o : 10 non : 0	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	o : 10 non : 0	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	o : 10 non : 0	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	o : 10 non : 0	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	o : 10 non : 0	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, travaux de renouvellement, etc.)	O : 10 non : 0	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	O : 10 non : 0	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	o : 5 non : 0	Oui	5
<b>TOTAL PARTIE C :</b>			<b>55</b>
<b>TOTAL (indicateur P103.2B) PARTIE A (15)+ PARTIE B (26)+ PARTIE C (35)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>100</b>

Modalités d'obtention des points complémentaires :

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

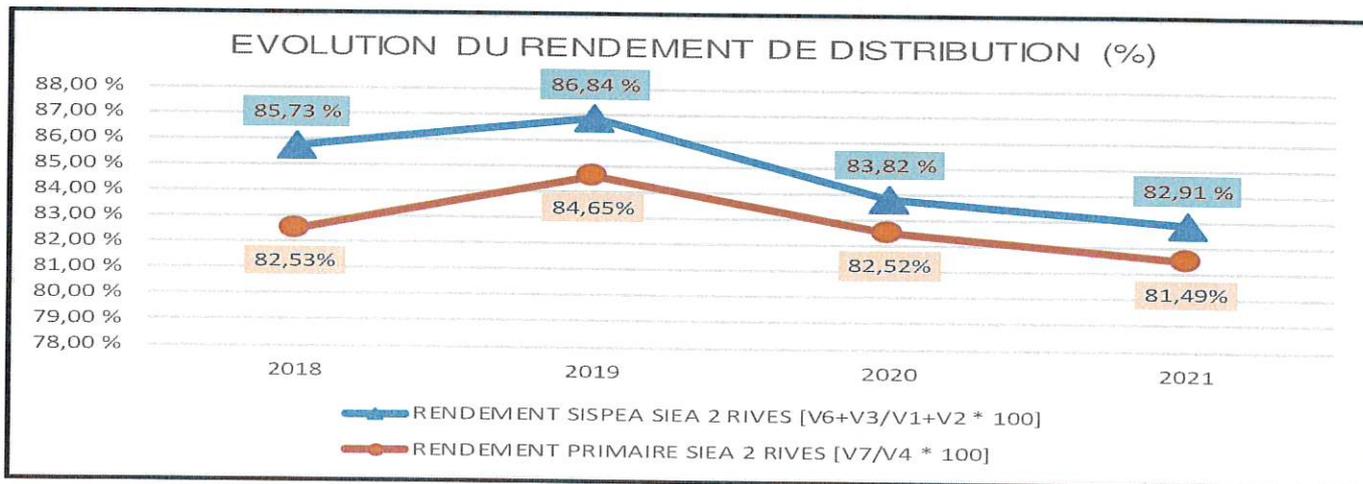
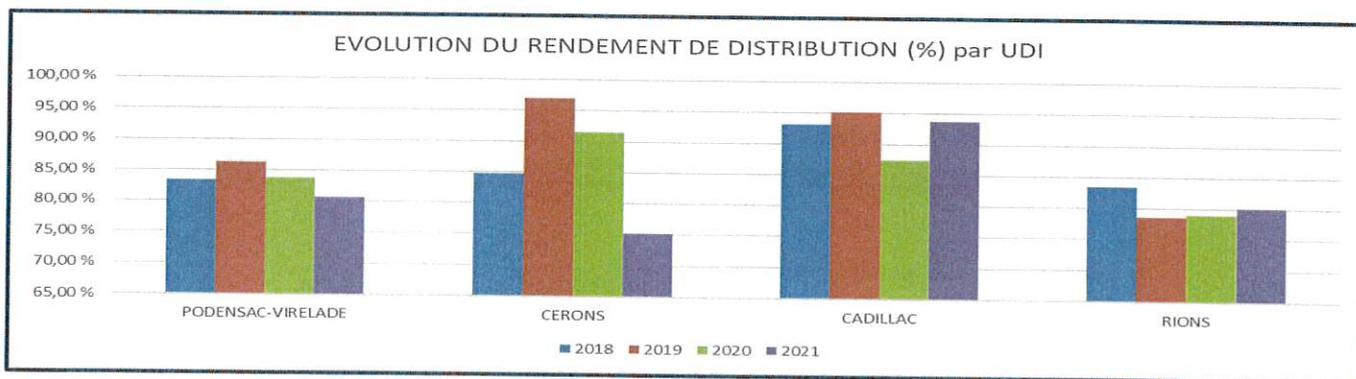
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
Rendement du réseau	83,8 %	82,91 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	9,58	9,34
Rendement primaire : Volume vendu sur volume mis en distribution	82,51 %	81,49 %



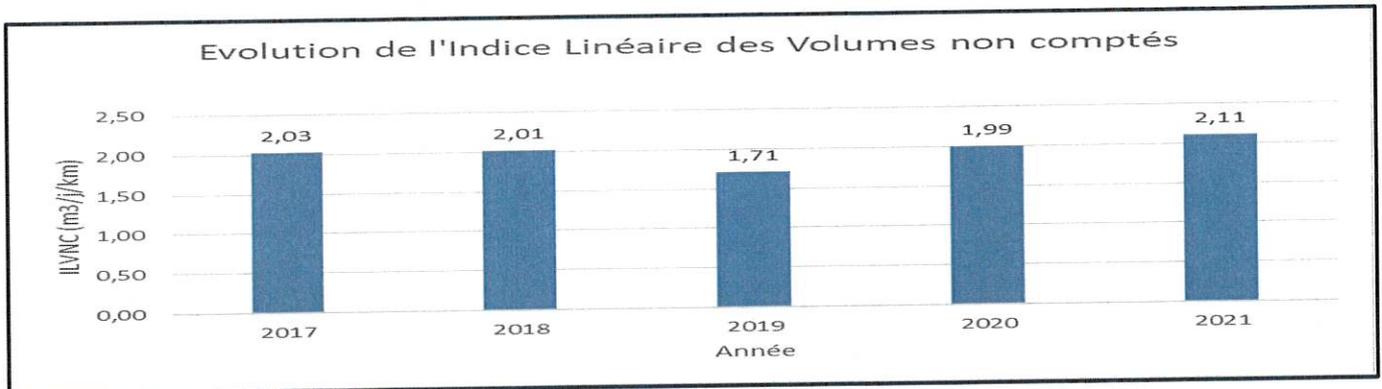
## 3.3.2.

*Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,11 m<sup>3</sup>/j/km (1,99 en 2020).



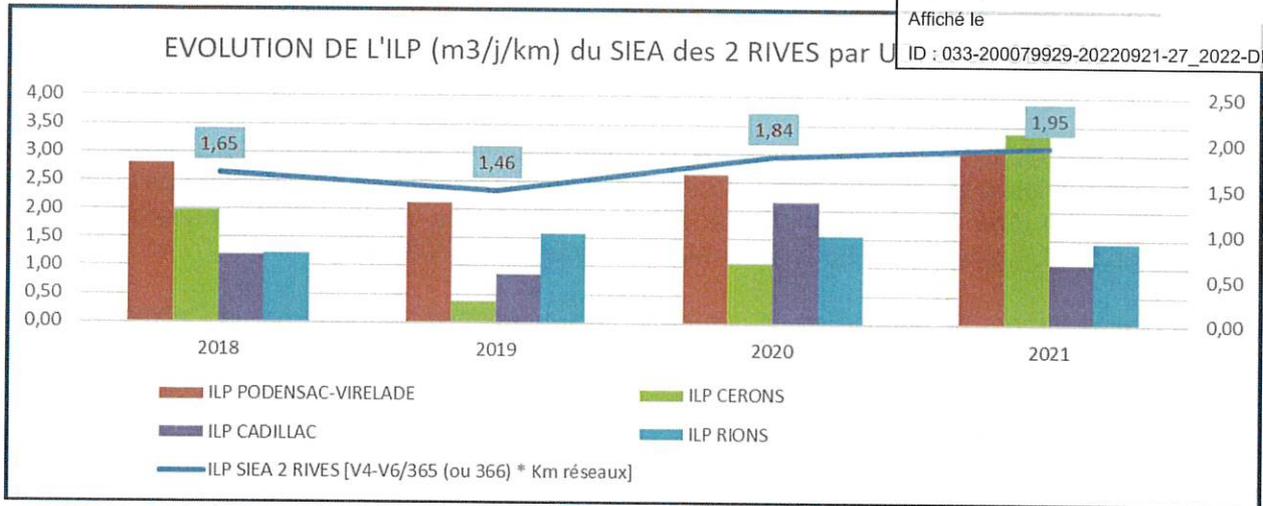
## 3.3.3.

*Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 1,95 m<sup>3</sup>/j/km (1,84 en 2020).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

EXERCICE	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	2,52	0,98	5,71	2,42	5,1

Au cours des 5 dernières années, 16,73 km de linéaire de réseau ont été renouvelés. Sur cette période, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,65 % (de 2016 à 2020, il était de 1,38%.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le renouvellement des réseaux d'eau potable a été de **2,52 %**.



### 3.3.5. Indice d'avancement de la sectorisation



Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du SAGE « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013, et par adoption de la Commission Locale de l'Eau (en date du 16 septembre 2014), les collectivités se doivent de renseigner, dans leur RPQS, un nouvel indicateur relatif au fonctionnement de la sectorisation.

Cet indice d'avancement de la mise en œuvre de la sectorisation est attribué par la Cellule d'Assistance Technique à l'Eau Potable (CATEP) du Département :  
Au titre de l'année 2021, il est de :

0%	Pas de sectorisation	
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation	
30%	Sectorisation en cours	
40%	Sectorisation existante	
60%	Sectorisation existante fonctionnelle	
<b>100%</b>	<b>Suivi annuel des données</b>	<b>X</b>

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
<b>80%</b>	<b>Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)</b>
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 68% (70% en 2020).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements



Branchements	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
Nombre total des branchements	7 026	6793

### 4.2. Montants financiers



	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier EXERCICE budgétaire	751 079	709 986,06
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	860 409,61	931 270,10
Montant remboursé (en €) durant l'EXERCICE	en capital	77 619,71
	en intérêts	16 828,36

La durée d'extinction de la dette est 0,7 an. Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 238 071,04 € (226 669,17 € en 2020).

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



PROJETS A L'ETUDE	Montants prévisionnels en €
Travaux divers	130 000,00 €
Plan Général de Sécurité Sanitaires des Eaux	5 000,00 €
Escoussans :tranche optionnelle - coqs	83 000,00 €
Etude de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des forages (suite et fin?)	530,00 €
Etude Diagnostique des systèmes d'AEP	100 000,00 €
Laroque : renouvellement réseau Tambour (solde)	60 000,00 €
St-Pierre de Bat : bourg - tranche optionnelle RD et amont Jouannet	144 000,00 €
Porte de Benaage : Gouas	1 000,00 €
Cadillac : Comblement du forage les allées	1 000,00 €
Cadillac : Travaux pour unité traitement la gravette (déferrisation + equilibre calco-carbonique)	1 010 000,00 €
Etude nouveaux locaux	20 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 554 530 €</b>

#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Sans objet.

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 9 demandes d'abandon de créance et en a accordé 9. 349,09 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0005 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 (0,0002 €/m<sup>3</sup> en 2020).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
<b>D101.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 804	13 815
<b>D102.0</b>	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,01	2,02
<b>Indicateurs de performance</b>			
<b>P101.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
<b>P102.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	95,2%
<b>P103.2B</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
<b>P104.3</b>	Rendement du réseau de distribution	83,82 %	82,72 %
<b>P105.3</b>	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2	2,11
<b>P106.3</b>	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,85	1,95
<b>P107.2</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,38%	1,65%
<b>P108.3</b>	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	70%	76,2%
<b>P109.0</b>	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0002	0,0005

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SIEA 2 RIVES

Adr : 11 PLACE GAMBETTA

33410 PODENSAC

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)**

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000068	LES ALLEES	214	N	AB		11/02/2002			40%
033000242	TERRAIN DE SPORTS	720	ON	TE	04/10/2007	17/07/2007		20/07/2010	80%
033000259	NAUDINOT	352	ON	TE		04/11/1999		29/04/2003	80%
033000260	L'EYRE	429	ON	TE		11/03/1993		02/06/1993	80%
033001234	CAMEOU 2	253	ON	TE		22/04/1993		29/07/1993	80%
033003718	LAMOTHE 2	217	N	EC		27/12/2013			40%
033004404	LA GRAVETTE	321	N	EC		30/11/2020			40%
<b>Indice consolidé /UGE</b>									<b>68,0 %</b>

**Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).**

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000578	CAMEOU	TTP	277	2		2	
033000691	COMMUNAL	TTP	751	3		3	
033000707	MANGEONNE	TTP	774	3		4	
033001191	LA GRAVETTE	TTP	500	5		6	2
033000384	CADILLAC	UDI	2818	9		10	1
033000391	CERONS	UDI	2114	9		13	
033000473	PODENSAC VIRELADE	UDI	4264	13		13	
033000476	RIONS	UDI	4387	12		12	
<b>Total</b>				<b>56</b>		<b>63</b>	<b>3</b>
<b>Taux de conformité</b>				<b>100,0 %</b>		<b>95,2 %</b>	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP



Édition mars 2022  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>.

Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale **y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

ID : 033-200079929-20220921-27\_2022-DE

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



**0,10 €**  
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



**2,00 €**  
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



**65,90 €**  
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



**11,05 €**  
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

**100 €**  
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



**1,75 €**  
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



**2,50 €**  
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



**4,20 €**  
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



**12,50 €**  
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



**5,50 €**  
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



**7,30 €**  
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)



**34,40 €**  
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



**9,40 €**  
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

**100 €**  
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



**19,90 €**  
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



**5,90 €**  
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau



**0,7 €**  
pour la coopération décentralisée



**16,90 €**  
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le 22/09/2021

ID : 033-200079929-20220921-27\_2022-DE

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2021...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions  
30 % vivent en habita

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

ID : 033-200079929-20220921-27\_2022-DE

### Agence de l'eau Adour-Garonne

#### Siège

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



### Délégations territoriales :

#### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99  
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86  
et  
94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00  
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90  
Départements 40 • 64 • 65

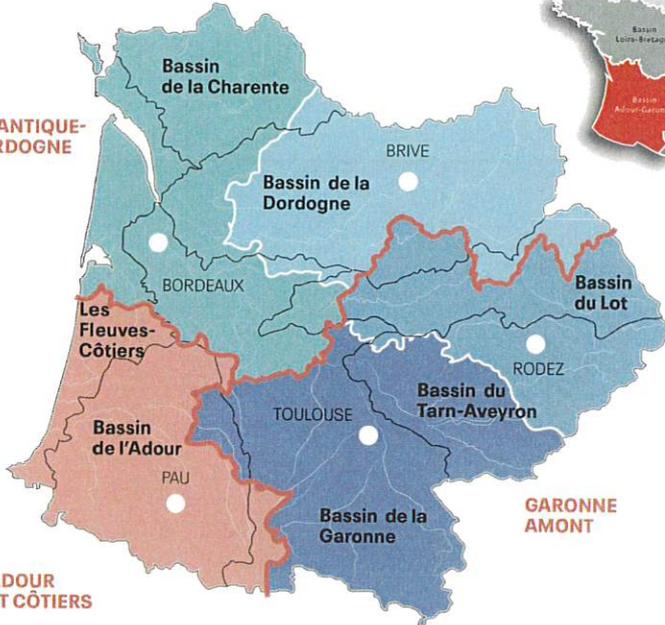
#### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00  
Départements 12 • 30 • 46 • 48  
et  
97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80  
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

ATLANTIQUE-DORDOGNE

ADOUR ET CÔTIERS

GARONNE AMONT

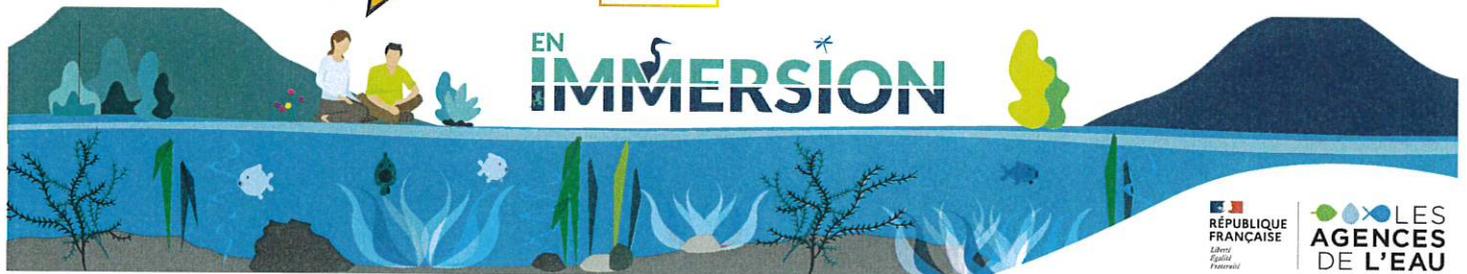


Suivez l'actualité   
de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



EN IMMERSION

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

LES  
AGENCES  
DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)